

AutoEcole SAINT-MICHEL

AUTO - MOTO - CYCLO - REMORQUE

Déclaration sur l'honneur

L'établissement de formation école de conduite saint michel s'engage à « valoriser l'apprentissage anticipé de la conduite ou supervisé pour le candidat de la catégorie B du permis de conduire », au travers d'affichage et de mise à disposition d'une documentation présentant l'AAC et la conduite supervisée. (voir photos ci-jointe)

Nous nous engageons également à « faire accompagner l'élève par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière ou par un stagiaire en formation préparatoire au titre professionnel d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière de la catégorie de permis de conduire concernée à chaque présentation à l'examen pratique, sauf circonstance dûment justifiée ».

Par ailleurs, l'auto-école saint michel s'engage à « établir et rendre disponible, à toute personne en faisant la demande, un bilan annuel sur une année glissante apportant les informations » sur le « taux de réussite par filière (AAC, supervisée, traditionnel) et par catégorie » et le « nombre moyen d'heures de formation correspondant aux taux de réussite en première présentation.

D'afficher la possibilité à toute personne en faisant la demande de recevoir la communication écrite de ce bilan ». De son côté, « l'administration s'engage à fournir le taux de réussite en première présentation à toute école de conduite qui en fait la demande pour compléter son bilan ».

Enfin, l'école de conduite saint michel 2000 est dotée « d'un site Internet reprenant l'ensemble des informations devant être mises à la disposition du public, ainsi que les différents modes de financement de la formation préparatoire aux examens du permis de conduire ». <http://www.autoecolestmichel2000.fr>

* SARI ECOLE DE CONDUITE *
SAINT MICHEL GUINGAMP
30 B - R. DE LA MADELEINE
0299 211743 - SIR 316513670
AGR ED202203790
SAINTMICHEL2000@LAPOSTE.net

Les règles

Pendant toute la période de conduite accompagnée, vous devez appliquer l'ensemble des règles du code de la route.

- Ne pas dépasser les vitesses maximales autorisées applicables aux conducteurs novices (titulaires d'un permis probatoire depuis moins de trois ans ou de deux ans).
- Utiliser un véhicule équipé de deux rétroviseurs latéraux et apposer à l'arrière du véhicule le disque "conduite accompagnée" qui sert à avertir les autres usagers de votre statut d'apprenti conducteur.
- Être toujours détenteur de l'original (ou de la photocopie) du formulaire de demande de permis de conduire ou du récépissé de cette demande, accompagné de votre livret d'apprentissage et du document d'extension de garantie de votre assurance.

Le complément idéal pour la conduite accompagnée



Les avantages

La qualité de la formation

Une formation longue avec des interlocuteurs variés : l'auto-école, les accompagnateurs, les copains qui ont choisi la même filière.

L'esprit tranquille

Formation traditionnelle = 350 km environ. AAC = 3000 km et plus ! Il n'y a pas photo. L'expérience est beaucoup plus riche avant d'être seul au volant. Pas de stress immédiat lié à l'épreuve pratique.

La réussite

L'AAC, c'est 3 chances sur 4 d'obtenir le permis B du 1^{er} coup dès 18 ans, et c'est une période probatoire réduite à 2 ans (contre 1 chance sur 2 pour ceux qui ont suivi la filière traditionnelle et qui ont une période probatoire de 3 ans).

L'économie

Réussir son permis du 1^{er} coup, c'est aussi faire des économies. Économies qui se repercutent aussi sur l'assurance : la surprime "normalement" demandée aux conducteurs novices (jusqu'à 100 % du tarif de base) est réduite de moitié voire davantage dans certains cas.



Notice d'information

Apprentissage Anticipé de la Conduite

Réf. 20103005/2553

..... O WWW.CODESROUSSEAU.FR O

codes
Rousseau
LE MEILLEUR DE LA PÉDAGOGIE

codes
Rousseau
LE MEILLEUR DE LA PÉDAGOGIE

Formation initiale

L'inscription

Pour s'inscrire à l'apprentissage anticipé de la conduite, il faut :

- être âgé d'au moins 16 ans,
- avoir l'accord de ses parents (pour les mineurs) et de l'assureur du véhicule,

(une demande d'extension de garantie figure au dossier d'inscription),

- être titulaire de l'ASSR 2^{ème} niveau ou de LASR.

L'apprentissage commence par une évaluation initiale de votre niveau afin de déterminer le volume prévisionnel de la formation. Selon vos aptitudes, vous suivrez entre 20 et 30 heures (volume moyen observé) de cours de conduite. Dans le même temps, vous préparez l'épreuve théorique générale (ETG ou code).

INSCRIPTION
École de conduite

Dès 16 ans



20 heures minimum

Le livret d'apprentissage

Il vous permet de retracer votre progression au cours des différentes étapes de votre formation.

Le niveau de maîtrise validé lors de l'évaluation de la formation initiale correspond au niveau du permis de conduire.

L'A.F.F.I (Attestation de Fin de Formation Initiale)

Après la réussite du code et de l'évaluation de fin de formation, le formateur vous remettra l'attestation de fin de formation initiale qui est une autorisation de circuler avec le ou les accompagnateurs désignés au contrat.

Conduite accompagnée

Accompagnateur(s)

Pour être accompagnateur, il faut être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs.

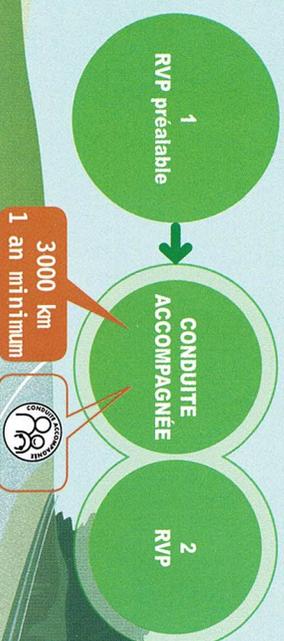
Le ou les accompagnateurs doivent être mentionnés dans le contrat signé avec l'école de conduite. Si un accompagnateur a été condamné pour un délit routier, l'assureur peut refuser l'extension de garantie.

Assurance

Avoir obtenu l'accord préalable écrit de l'assureur sur l'extension de garantie indispensable pour la conduite du (des) véhicules qui seront utilisés au cours de la phase de conduite accompagnée et sur le choix du ou des accompagnateurs.

Attention, la conduite accompagnée est interdite hors du territoire national. Si vous ne respectez pas cette prescription, les garanties de votre assurance ne s'appliqueraient pas en cas d'accident.

AAC



Les Rendez-Vous Pédagogiques (RVP)

Le RVP préalable

Vous devez participer à ce rendez-vous préalable d'une durée minimum de deux heures, avec au moins un accompagnateur, organisé au début de la phase de conduite accompagnée sous la forme d'une séquence de conduite sur le véhicule de l'établissement. Au cours de ce rendez-vous, l'accompagnateur assis à l'arrière du véhicule bénéficie des conseils de l'enseignant.

Un guide comportant les informations utiles pour le déroulement efficace de la conduite accompagnée est remis à l'accompagnateur.

Présentation au permis de conduire

L'épreuve pratique

C'est lors du deuxième rendez-vous pédagogique que le formateur décide si vous êtes prêt à passer l'épreuve pratique du permis de conduire lorsque vous aurez 18 ans, et si vous remplissez les conditions de kilométrage parcouru et de durée de conduite accompagnée.

En cas de réussite

Votre permis comporte 6 points. La période probatoire du permis de conduire sera ramenée à deux ans.

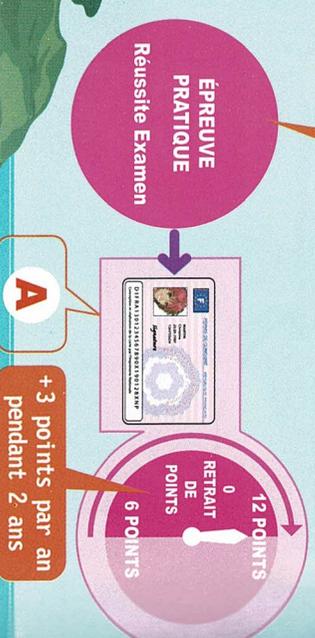
Vous bénéficiez d'un tarif préférentiel sur votre assurance jeune conducteur.

En cas d'échec

Le Code (épreuve théorique) reste valable pour 4 autres épreuves pratiques dans un délai de 3 ans à compter de sa date d'obtention.

PERMIS PROBATOIRE

À partir de 18 ans



Les RVP

Un suivi est assuré par l'école de conduite sous la forme de 2 rendez-vous pédagogiques obligatoires avec vous et avec au moins un accompagnateur, l'un entre 4 et 6 mois de conduite accompagnée, l'autre après 3 000 km effectués. Ces rendez-vous d'une durée de 3 heures chacun comportent une partie pratique (1 h) et une partie théorique (2 h) portant sur les expériences vécues pendant la conduite accompagnée et sur les thèmes de sécurité routière prévus dans le livret d'apprentissage.

Tu doutes encore?!



Pourquoi la conduite supervisée?

...Parce que :

- 1 -** Tu vas acquérir un maximum d'expérience et de confiance au volant avant l'examen !
- 2 -** Si tu as échoué au permis, tu vas continuer à consolider tes acquis à moindre coût !
- 3 -** Les contraintes sont plus souples que l'AAC, pas de kilométrage minimum à faire !



Que du bonus!



★ Une formation complète !

Tu bénéficies d'une formation sérieuse et tu es entouré(e) de plusieurs interlocuteurs : l'auto-école, les accompagnateurs, tes amis.

★ Pas de stress !

La réussite est à la clé! Tu passes l'épreuve plus détendu(e) !

★ Tu fais des économies !

Si tu as ton permis du premier coup, tu économises... Si tu échoues, la conduite supervisée peut être la solution car tu continues de rouler avant de reprendre quelques leçons de conduite.

Conduite Supervisée



La formation vitaminée !



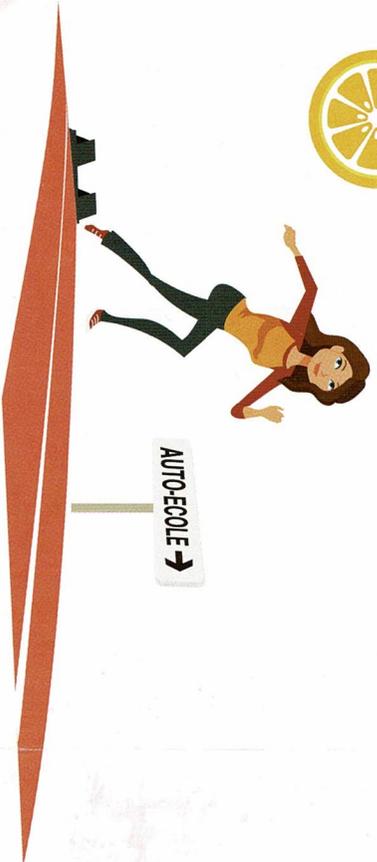
Réf : 20103025-CS-3091

NOTICE D'INFORMATION

**CODES
ROUSSEAU**

**CODES
ROUSSEAU**

Lance-toi !



À tout moment, tu peux choisir la conduite supervisée. Passer de la formation traditionnelle à la conduite supervisée ou de la conduite accompagnée à la conduite supervisée, c'est possible !

Conditions d'inscription

Pour t'inscrire à la conduite supervisée, tu dois :

- avoir au moins **18 ans**,
- avoir obtenu l'attestation de fin de formation initiale,
- avoir l'**accord de l'assureur** du véhicule,
- avoir participé au **rendez-vous préalable**.

Ton accompagnateur doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs et ne jamais avoir commis de délit routier. Il n'est pas forcément un de tes parents. Il peut être un membre de la famille, un tuteur, un ami... Il peut même y avoir deux accompagnateurs en accord avec l'assureur.

Avant de rouler...



Le rendez-vous préalable

Au début de la conduite supervisée, tu devras participer, avec au moins un accompagnateur et ton moniteur, à un **rendez-vous préalable de 2 heures minimum en voiture auto-école**.

L'enseignant te donnera des conseils et un guide sera remis à ton accompagnateur.



N'oublie pas !



Les bons outils

Tu devras :

- conduire sur le réseau routier et autoroutier du territoire national, à différents moments du jour et de la nuit et par diverses conditions météorologiques,
- pouvoir présenter obligatoirement l'original (ou la photocopie) du formulaire de demande de permis ou du récépissé de cette demande ET ton livret d'apprentissage en cas de contrôle routier,
- toujours être détenteur du document d'extension de garantie de ton assurance,
- utiliser un véhicule équipé de deux rétroviseurs latéraux,
- apposer le disque « conduite accompagnée » à l'arrière de ton véhicule quand tu conduis,
- ne pas dépasser les vitesses maximales autorisées applicables aux conducteurs novices.



À la différence de la conduite accompagnée, la conduite supervisée ne permet pas de réduire la durée probatoire du permis de conduire qui est de 3 ans avec cette formation.

